

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 034-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mai à dix-huit heures trente le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Christophe PAUTREL à Lydia FABRE.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 19/05/2025

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES POUR L'ÉCOLE SIMONE VEIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école il a été signalé par la directrice que les tables et chaises des deux classes de l'élémentaire avaient besoin d'être changées. De plus, l'aire de jeu de l'école maternelle est également en très mauvais état et présente un réel danger pour la sécurité des enfants.

Monsieur le Maire a donc fait établir des devis pour faire l'acquisition de ces divers équipements.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce mobilier urbain.

L'estimation de cette acquisition s'élève à 17 702.00 € HT, soit 21 242.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aire de jeu	10 802.00 €	Subvention CD 31 60 %	10 621.20 €
Tables et chaises	6 900.00		
		Part communale	7 080.80 €
TOTAL HT	17 702.00 €	TOTAL HT	17 702.00 €
TVA	3 540.40 €	TVA	3 540.40 €
TOTAL TTC	21 242.40 €	TOTAL TTC	21 242.40 €

La part communale et la TVA (soit 10 621.20 €) seront financées sur les fonds propres de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'acquisition de ces divers équipements.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement présenté.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025 en section investissement.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Télétransmis en Préfecture le 27/05/2025
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 27/05/2025
Notifié à l'intéressé le 27/05/2025